

Décret

Générale

colonial

## Décret n° No 284-08-1913 le décret du 2 juillet 1913, portant approbation de deux arrêtés du 10 mai 1913 (Crédits supplémentaires, ex. 1913). (Rap- port et texte du décret)

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
2 juillet 1913

Numéro JO  
n° 202 du 31/08/1913

Date du numéro  
31 août 1913

### TEXTE INTÉGRAL

Par arrêtés en date du 10 mai dernier, M. le Gouverneur de la Côte Française des Somalis a ouvert provisoirement au budget local pour l'exercice courant deux crédits supplémentaires de 8.000 fr. et 6.815 fr. Le premier de ces crédits est destiné à l'achat d'objets mobiliers, à l'entretien et au renouvellement du mobilier du Gouvernement, des annexes et du secrétariat général. Le matériel et les objets mobiliers du Gouvernement sont, en effet, en usage depuis de longues années et se trouvent dans un état de vétusté tel que de sérieuses réparations s'imposent. Le second crédit supplémentaire a été affecté à l'acquisition d'une mitrailleuse Hotchkiss pour le bateau automobile chargé d'assurer la surveillance et la police des eaux territoriales de la Colonie. Ces deux crédits supplémentaires pouvant être facilement réalisés par les voies et moyens de l'exercice en cours, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien revêtir de votre signature le projet de décret ci-joint qui a pour but de sanctionner les mesures prises par l'administration locale. Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'hommage de mon profond respect.

j.morel